GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

56ème session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur le Belarus

Intervention du Luxembourg

3 juillet 2024

Monsieur/Madame le/la (Vice) Président-e,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Madame Marin,

Nous sommes alarmés de lire dans votre rapport que les autorités du Belarus ont adapté leur cadre juridique pour légaliser leur répression brutale et leur harcèlement contre leur propre population – y inclus à postériori. L'abolition de l'interdiction pour les forces de sécurité d'utiliser des armes de manière indiscriminée contre la foule, y compris contre des femmes, des enfants et des personnes handicapées, tout en accordant l'immunité aux forces de sécurité responsables, révèle le vrai visage du Président Loukachenka et de ses sbires.

Le Luxembourg appelle les autorités du Belarus à immédiatement faire cesser les traitements inhumains, y inclus la torture, infligée aux prisonniers politiques et notamment à ceux placés en cellules d'isolement disciplinaire dites. Tous les prisonniers politiques doivent être libérés et réhabilités immédiatement et inconditionnellement.

Nous appelons également, tous les pays ayant des accords d'extradition avec Minsk de ne pas déporter des civils bélarussiens vers le Belarus.

Madame la rapporteuse spéciale,

Quelles mesures concrètes la communauté internationale peut-elle prendre pour soutenir les bélarussiens en exil qui font face au harcèlement légal et consulaire de la part des autorités du Bélarus ?

Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude pour votre travail infatigable au cours de ces six dernières années. Vous avez été une alliée indéfectible pour la défense des droits humains et de la société civile du Belarus.

(233 mots – 1m30)